

## Communiqué de presse

### bpost invite ses actionnaires à l'Assemblée Générale Spéciale des actionnaires

Le Conseil d'Administration de bpost SA invite les actionnaires à l'Assemblée Générale Spéciale qui se tiendra le **mercredi 15 septembre 2021 à 14h** (heure belge) au BluePoint Brussels Conference & Business Centre, Bd. A. Reyers 80, 1030 Bruxelles (Belgique).

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet de la Société (<http://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>):

- l'avis de convocation ainsi que l'agenda de l'Assemblée ;
- le formulaire de procuration ;
- le formulaire de vote par correspondance ;
- les documents mis à disposition des actionnaires concernant les points à l'agenda de l'Assemblée.

#### COVID-19

Il relève de la responsabilité de la Société de limiter les risques pour la santé de ses actionnaires, prestataires de service et employés, tout en garantissant aux actionnaires leur droit de vote. En raison des mesures imposées par le gouvernement belge pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19, l'Assemblée se tiendra numériquement.

Par conséquent, les actionnaires pourront participer à distance au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société: la plateforme Lumi, accessible via [www.lumiagm.com](http://www.lumiagm.com).

Pour plus d'informations sur l'organisation de la réunion numérique, veuillez vous référer aux dispositions pratiques reprises dans l'avis de convocation, aux informations disponibles sur [www.lumiagm.com](http://www.lumiagm.com), ainsi qu'à toute information complémentaire que la Société pourrait fournir à cet égard sur son site internet (<https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>).

Les actionnaires peuvent également voter par correspondance ou par voie électronique avant l'Assemblée.

La Société n'autorisera un accès physique à l'Assemblée que dans la mesure où cela serait autorisé au moment de l'Assemblée et à la lumière des mesures applicables relatives aux réunions physiques, et toujours en tenant compte des recommandations des autorités belges et des considérations de santé et de sécurité. Dans tous les cas, aucune réception ne sera organisée à l'issue de l'Assemblée.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures applicables dans les semaines à venir, la Société pourrait communiquer d'avantage sur l'organisation et la participation à l'Assemblée sur son site Internet (<https://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>).

Les actionnaires ne pourront participer à l'Assemblée Générale Spéciale qu'avec le nombre d'actions qu'ils détenaient à la **Date d'Enregistrement**, i.e. le **1<sup>er</sup> septembre 2021** à 24h00 (minuit - heure belge), et pour lequel ils ont indiqué leur intention de participer à l'Assemblée Générale Spéciale, sans qu'il ne soit tenu compte du nombre d'actions qu'ils détiennent le jour même de l'Assemblée.

Les actionnaires doivent faire connaître leur intention de participer à l'Assemblée Générale Spéciale au plus tard le **9 septembre 2021**.

Toute question relative à cette Assemblée Générale Spéciale peut être envoyée à [GeneralMeeting@bpost.be](mailto:GeneralMeeting@bpost.be).

Si et dès qu'il y aura lieu de le faire, d'autres communications seront faites au marché et publiées sur le site internet de bpost (<http://corporate.bpost.be/investors/shareholders-meetings/2021>).

Les journalistes seront informés en temps utiles des options possibles pour suivre l'Assemblée Générale Spéciale. N'hésitez pas à manifester votre intérêt dès à présent en envoyant un e-mail à [servicepresse@bpost.be](mailto:servicepresse@bpost.be).

**Pour plus d'informations:**

Antoine Lebecq T. +32 2 276 2985 (IR)

[corporate.bpost.be/investors](http://corporate.bpost.be/investors)

[investor.relations@bpost.be](mailto:investor.relations@bpost.be)

Veerle Van Mierlo T. +32 472 920229 (Media)

[veerle.vanmierlo.ext@bpost.be](mailto:veerle.vanmierlo.ext@bpost.be)